

coups de canon les femmes et les enfans. Massena recueillit pour ses soldats les femmes depuis l'âge de douze ans jusque à quarante cinq, et on les laissa ensuite mourir de faim. Soult et Foy prononcèrent la mort contre tout paysan qui sortait armé de son village, et ne furent arrêtés que par le parti pris de la Junte Suprême d'ordonner trois exécutions pour une qui serait faite par les Français. Suchet, Clarke, Davoust, Rapp, Morand et bien d'autres furent autant de Verres dans les pays conquis. En un mot, Bonaparte était le champion du vandalisme, comme le czar Alexandre et lord Wellington le furent de la civilisation. " Nous sommes trop sensibles à la gloire, disait Châteaubriand en 1814, pour ne nous pas sentir touchés, quand nous voyons ce véritable grand homme promettre, lors de notre retraite du Portugal, deux guinées pour chaque prisonnier français qu'on lui amènera vivant. Par la seule force de son caractère, plus encore que par la vigueur de la discipline militaire, il miraculeusement suspendu en envahissant nos provinces le ressentiment des Portugais et la vengeance des Espagnols."

" Les hôpitaux ! continue Foy, notre guide, c'est ici que l'humanité en pleurs accuse les forfaits de l'ambition. Il n'était plus permis aux cœurs généreux de palpiter au récit de la victoire : nos lauriers étaient noyés dans une mer de sang. Les conscrits vivaient trop vite pour durer longtems. L'extrême mobilité des armées et l'incertitude des lignes d'opération ne permettaient pas toujours de constituer des hôpitaux réguliers, et compromettaient sans cesse les évacuations. Les blessés furent souvent abandonnés faute de moyens de transport. Vainqueurs ou vaincus, nous avons perdu quatre fois plus de monde par le désordre inséparable de notre système de guerre, que par le fer ou le feu de l'ennemi."

" Napoléon put augmenter à sa fantaisie des armées destinées à vivre aux dépens de l'étranger. La disposition législative qui fixait à quatre années le service des conscrits, fut comme non avenue : on entra dans le service militaire pour n'en plus sortir vivant. Le vote des levées annuelles passa du corps législatif au sénat. Un conseiller d'état fut préposé à la direction de la conscription, et ce ne fut pas le moins important des départemens ministériels, que celui d'approvisionner l'autre du lion. Des colonnes mobiles parcoururent le territoire de la